



Réunion du GT2

Service de pollinisation et insectes pollinisateurs

Paris – 13 janvier 2016



Actions conduites par le réseau des Chambres d'agriculture

Contact : Florence AIMON-MARIE – CA17 pour le compte de l'APCA



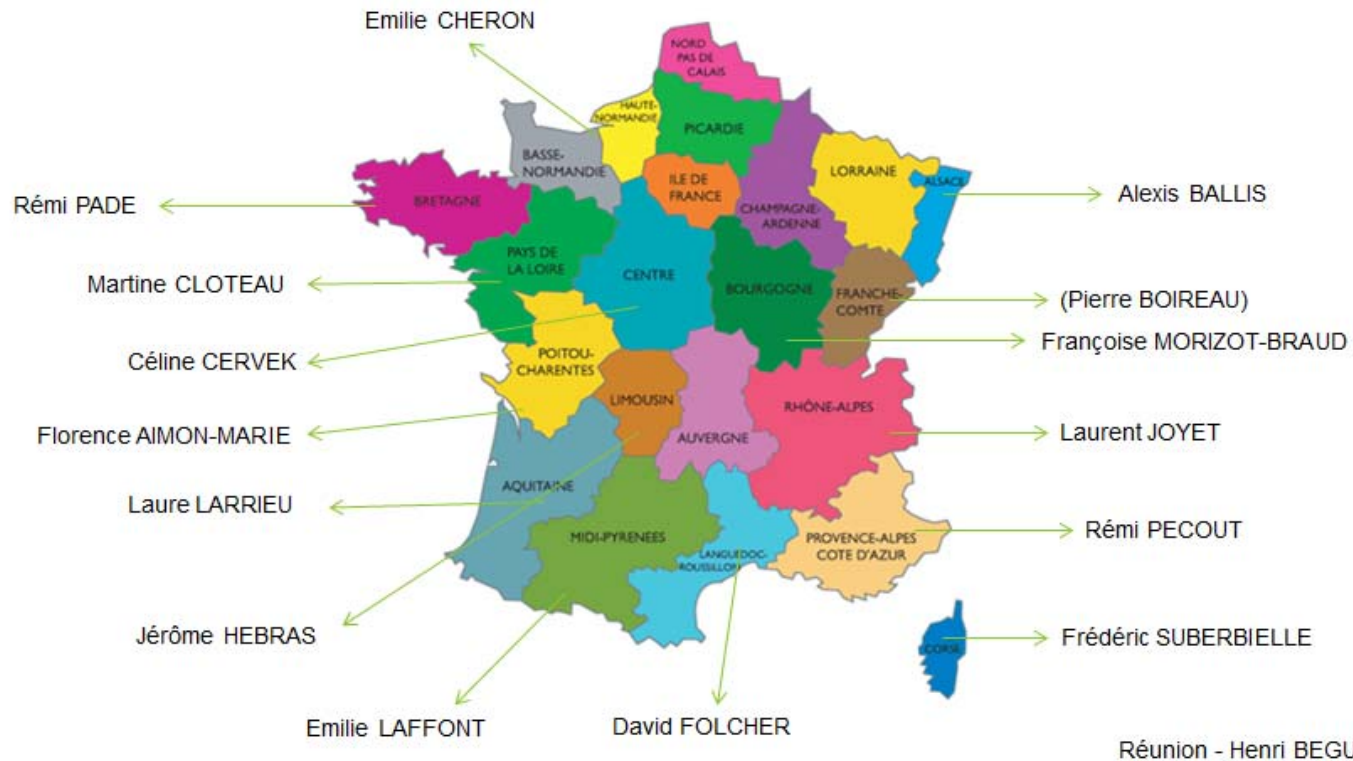
Objectifs et Partenariat

- *Organisation d'un réseau de « référents apicoles » en 2010, en parallèle de la mise en place de l'ITSAP*
- *En lien avec le Plan de développement durable de l'apiculture (2013)*
- *Partenariats avec l'ITSAP et le réseau des ADA*

- *CA impliquées sur :*
 - *installation, accompagnement des exploitations apicoles*
 - *relations entre pratiques agricoles et prise en compte des pollinisateurs*



Approche & méthodes utilisées



*Actions
conduites selon
les besoins
locaux, les
partenariats, les
moyens mis en
œuvre...*



Principaux résultats

- *Au niveau national : PDDA, notes nationales BSV, congrès apicole*
- *Accompagnement des exploitations : MAEC, PCAE, appui aux porteurs de projet, formations, supports certiphyto...*



Mesure Agro-Environnementale et Climatique

«Amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles-domestiques pour la préservation de la biodiversité»

Note d'information

1. Contexte

Les mesures agro-environnementales visent à encourager le développement durable des cultures et à répondre à la demande croissante de la société en matière d'environnement. Elles s'adressent aux agriculteurs qui souhaitent s'engager de manière volontaire dans cette démarche au travers de dispositifs contractuels d'engagement sur 5 ans, portant sur tout ou partie de la surface de leur exploitation et élaborés dans le cadre de réglementations. Ces mesures font partie du programme de développement rural dans chaque région et sont principalement cofinancées par le FEADER et l'État.

La mesure «MAEC apicole» qui était inscrite en Poitou-Charentes dans la programmation sur la période 2007-2012 est allongée 2014 dans une année de transition. Les mesures agro-environnementales qui sont applicables pour la période 2015-2020 sont en cours de finalisation, avec la définition d'une nouvelle mesure MAEC «Amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles domestiques pour la préservation de la biodiversité». Les documents cadre sont en cours de finalisation et seront publiés prochainement. **Certains informations contenues dans cette fiche sont en cours de validation.**

ATTENTION ! la nature et les engagements décrits dans le document contractuel à signer par l'agriculteur. Le présent document est un simple support informatif.

2. Description de la MAEC : «Amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles»

Les documents présentant les engagements de la MAEC sont disponibles sur le site de la DRAP Poitou-Charentes: <http://www.drap-poitou-charentes.fr/maec/maec-agricultures-apiculture.aspx>

Le calendrier applicatif MAEC 2015/ mesure de conservation de la biodiversité générale

État création qui donne le cadre général de la mesure (document national)

S'installer en apiculture

JURIDIQUE

Statut juridique et statut des associés (2 associés) :

- L'apiculteur qui souhaite une aide pour la reconnaissance personnelle (des numéros SIREN/SIRET, un numéro NUMAGRIPT ou/ou pour détenir un rucher) doit demander auprès de la DDCPP sur le site internet (MAGRIPT).
- L'apiculteur qui vend sa production de miel ou une partie de celle-ci le numéro SIREN/SIRET est obligatoire pour détenir un rucher ou un statut professionnel (à demander au DPA Agricoles), même s'il pratique une activité salariée par ailleurs.

FISCAL

Nombre de ruches possédées	PRODUCTION	PRODUCTION
1 à 50 ruches	Production familiale sans d'exploiter - non taxé	Production familiale sans d'exploiter - non taxé
De 51 à 49 ruches	Régime Agricole CVA ou NRC	Régime Non Agricole Régime à Part Simple ou NRC ou CVA ou PRC ou NRC
50 + ruches = 200	Non taxé	Non taxé
> 200 ruches	Nombre de ruches + forfait spécial*	Optionnel

* Le forfait spécial est une déduction comptable par rucher + valeur du forfait agricole de dégrèvement pour l'impôt foncier multiplié par le nombre de ruches en production. Le valeur de ce forfait s'ajoutera à son revenu imposable.

Valeur du forfait agricole en Lorraine : 150€ par rucher sédentaire et 50€ par rucher itinérant (année 2014).

SOCIAL

Nombre de ruches possédées	RÉGIME SOCIAL (URSSAF)
< 50 ruches	Pas de statut social Pas d'apport de cotisations
50 + ruches = 200 (à 22 800€)	Cotisant isolaire Appel de cotisations de solidarité Cotisation à l'AFSSA et à l'INRS
> 200 ruches (à 12 800€)	Chef d'exploitation Cotisation sociale Appel de cotisation sur le bénéfice agricole

Contacts :

CSA Agricoles
N°01 83 33 12 12
Téléphone : 04 43 43 02 00
Email : csa@csa-agricultures.fr
Chambre d'Agriculture
Poitou-Charentes - M. FOLCHER-DUBOIS

Protection des abeilles et des insectes pollinisateurs

Réglementation pour l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE
POITOU-CHARENTES

écophyto 2018
Moins et mieux cultivés, en moins, c'est mieux

Principaux résultats

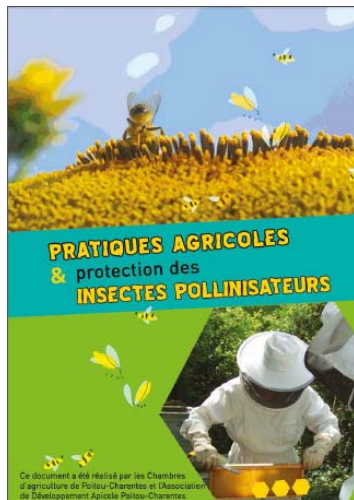


Actions visant à améliorer les relations pratiques/pollinisateurs :

- *Chartes/conventions de partenariat et/ou de bonnes pratiques*
- *Rencontres agri-api « au rucher », formations*
- *Notes techniques PV avec un volet « abeilles »*
- *Participation à des projets multipartenaires (INTERAPI, DEPHY abeilles, POLAPIS, Apifaune, implantation IAE...)*



Valorisation de l'action et transfert (y compris publications scientifiques ou non)



- *Réalisation de supports d'information et communication sur les actions conduites*
- *Diffusion au sein du réseau des CA et partenaires*
- *Liens avec les autres domaines d'activité des Chambres d'agriculture : Ecophyto, PRDA, RMT Biodiversité/Auximore, RMT Sdci, AAP VIVEA...*



DIFFICULTES et PERSPECTIVES

- *Nombreuses actions conduites, prise en compte de l'enjeu « pollinisateur » de plus en plus présente dans le réseau des CA*
- *Parfois manque de visibilité des actions conduites, des ressources existantes*
- *Nécessité de développer les partenariats, de mutualiser les moyens*
- *Souhait du réseau de s'impliquer dans un projet fédérateur*

